Image not found or type unknown

Absence pour maladie : des congés payés reportés ?

Jurisprudence publié le **18/09/2020**, vu **1110 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un salarié demande la résiliation judiciaire de son contrat de travail. Il reproche à son employeur de n'avoir pas organisé la visite médicale de reprise à la suite d'un long arrêt maladie.

Un employeur a autorisé, en avril, un salarié à prendre ses congés payés du 14 juillet au 2 août. Mais le salarié est finalement en arrêt maladie, du 12 juin au 18 août, à la suite d'une rechute d'un ancien accident de travail.

Il ne revient sur son lieu de travail que le 8 septembre et reproche alors à son employeur de n'avoir pas organisé sa visite médicale de reprise. Ce qui justifie, selon lui, la résiliation judiciaire de son contrat de travail.

Ce que conteste l'employeur qui a effectivement organisé la visite médicale le 29 août 2020. Sauf que le salarié prétend avoir bénéficié du report de ses congés payés, à l'issue de son arrêt maladie. Encore aurait-il fallu qu'il sollicite un tel report, rétorque l'employeur qui considère qu'à l'issue de son arrêt, le salarié était, en réalité, en absence injustifiée.

Ce que confirme le juge qui considère que l'employeur n'a pas commis de manquement justifiant la résiliation judiciaire.

Arrêt de la Cour de Cassation, chambre sociale, du 24 juin 2020, n° 19-10498

Source : weblex.fr

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Guide pratique de la SARL
- Saisir le Conseil de Prud'hommes
- Rupture conventionnelle : mode d'emploi
- Rompre un CDD
- Modifier un contrat de travail

- Par qui un salarié peut-il être mis en arrêt maladie ?
- Arrêt maladie : faut-il prévenir l'employeur ?
- Arrêt maladie : le salarié peut-il exercer une autre activité professionnelle ?
- Comment un arrêt maladie est-il rémunéré ?
- Arrêt maladie : conséquences de la contre-visite médicale

- Licenciement pendant un arrêt maladie : possible ou pas ?
- Comment se déroulent la visite médicale et la reprise après un arrêt maladie ?
- Mi-temps thérapeutique : comment se déroule-t-il ?
- Licenciement pour inaptitude : procédure à suivre
- Maladie professionnelle : quelle indemnisation pour la victime ?
- Accident du travail : quelle indemnisation ?
- Accident du travail et rechute : quelles conséquences ?
- La visite de reprise après un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés